pénitentiaire

la cgt

une Juge Au Poil

CGT PENITENTIAIRE CP Meaux

« T'inquiète elle fera rien cette p.... »
« De toute façon pour mon débat pas besoin d'avocat, j'ai déjà vu avec cette sal..... »
« elle m'a reçu et a braillé comme ma mère, mais finalement pour mes retards osef. »
« je suis pas à l'heure mais c'est pas grave, la J.A.P., elle suspend jamais personne. »

Force est de constater que les détenus en semi-liberté de Meaux ne peuvent être que satisfait d'avoir à rendre compte à CETTE Juge d'Application des Peines.

Alors que les personnels du C.P. de Meaux font remonter toutes les problématiques rencontrées avec les personnes détenues en semi-liberté, **la magistrate, elle, pardonne, absout, voire les récompense** en leur octroyant des heures de sorties élargies ou même des permissions.

À quoi servent les créneaux de sorties sur les jugements si les retards ne sont pas sanctionnés ?

À quoi servent les comptes rendus d'incidents pour retour en état d'ébriété, saisie de stupéfiants… si **la J.A.P. n'en tient absolument pas compte ?**

Quel est le sens de cette justice si une condamnation est prononcée et que son application n'est que partielle ?

Rappelons que la semi-liberté est une mesure de confiance, la réinsertion étant prioritaire !

Pour autant, si les règles ne sont pas respectées, l'opinion publique doit s'attendre à ce que des sanctions soient prises vu que la confiance est rompue.

Mais NON pas avec cette Juge.

Que penseraient les victimes en sachant avec quelle complaisance, tolérance et souplesse sont traités nos condamnés.

Faut-il attendre un drame à l'extérieur et une enquête administrative pour que cette magistrate prenne en considération les alertes répétées des personnels pénitentiaires ?

Meaux le 01 Septembre 2021